



Démission et préavis sans contrat de travail écrit ?

Par **Gouzous**, le **15/10/2009** à **08:23**

Bonjour,

J'ai été embauché suite à un contrat CDD, mon employeur ne m'a pas fait de contrat écrit de ce fait je ne connais pas le préavis que je dois donner lors de ma démission ...

Je suis sur la convention collective des bureaux d'étude n° de convention 3018

je suis technicien échelon 275

Quelle sera la durée légale de mon préavis ?

Merci de votre aide

Par **fabienne034**, le **15/10/2009** à **09:04**

Bonjour,

vous n'aviez pas de contrat écrit, vous êtes donc automatiquement en CDI

votre préavis est calculé suivant les règles du CDI et de votre convention collective

pour tout savoir sur votre convention et sur le délai de préavis:

<http://www.fbls.net/contratdetravail.htm>

allez en bas de page

Par **Gouzous**, le **15/10/2009** à **09:56**

Meci pour votre réponse, mais le lien est payant pour la consultation de la convention collective.

Ce qui est dommage car je n'ai besoin que de la page qui concerne le préavis.

Merci quand même.

Par **frog**, le **15/10/2009** à **10:07**

Version gratuite :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do?idConvention=KALICONT000005635173>

Par **Gouzous**, le **15/10/2009** à **10:28**

Merci de votre aide - Tout est ok

Ouf je n'ai qu'un mois a faire et pas 2 !

Bonne journée